

DECEMBRE 2019

N°62



INFORMATION MUNICIPALE

MODIFICATION DU PLU

Dans ce numéro :

Modification du PLU

*Espace Vert du
Lotissement « Le Roc I »*

*Travaux
« Avenue des Cathares »*

Suivant délibération du 30 Septembre 2019, il a été prescrit la modification simplifiée N° 3 du plan local d'urbanisme.

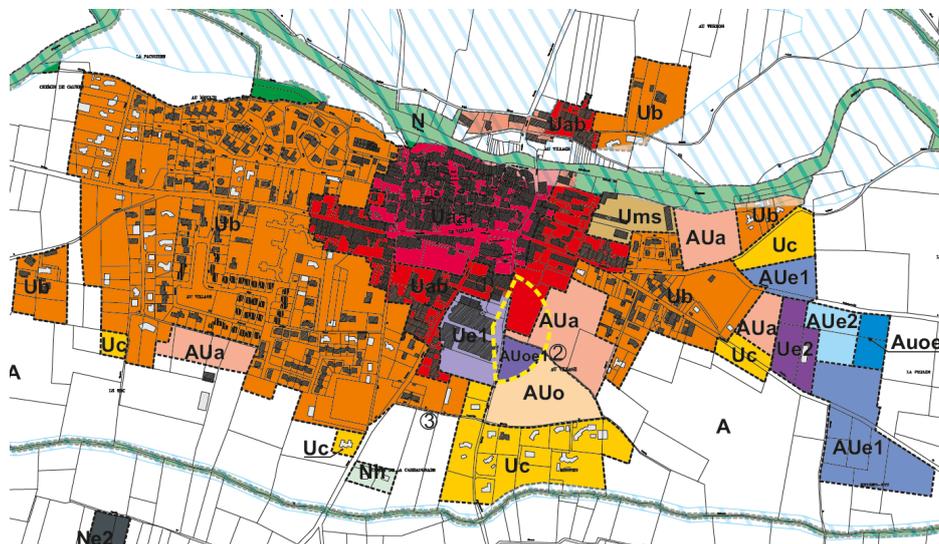
Cette modification répond aux objectifs suivants :

La Cave Coopérative a pour projet une extension de son activité sur une partie de la parcelle cadastrée A 237 dont ils sont propriétaires, actuellement classée en zone Uab avec un emplacement réservé dédié à l'extension du foyer municipal.

Le projet nécessite :

- ◆ Un reclassement de la partie de la parcelle A 237 en zone Ue1 avec adaptation du règlement écrit de la zone Ue1 :
 - Article Ue6 : abaissement de la limite d'emprise des autres voies de 5 mètres à 3 mètres.
 - Article Ue7 : suppression de la contrainte des 5 mètres prévus pour l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
 - Article Ue12 : supprimer la règle.
- ◆ La modification de l'emprise de l'emplacement réservé 1 ;
- ◆ Le reclassement de la partie de la zone AU0 concernée par la zone inconstructible relative à la cave coopérative, en zone AU0e1 et écriture des règles relatives à cette nouvelle zone AU0e1 ;

Le dossier présentant le projet est à la disposition du public à la mairie du Lundi 09 Décembre 2019 au Jeudi 09 Janvier 2020 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 17h à 19h. Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet.



Proposition de cartographie du PLU après modification

MAIRIE de PEPIEUX
50 Bd du Minervois
11700 PEPIEUX

Tél : 04.68.91.41.12

Courriel :
mairie.pepieux@wanadoo.fr

Site :
www.mairie-pepieux.fr

ESPACE VERT DU LOTISSEMENT « LE ROC I »



Les travaux portant l'aménagement de la voirie et des abords du lotissement du ROC nécessitent l'abattage de certains pins.

Il s'agit principalement des pins situés en bordure qui, de par leurs racines, occasionnent des dégradations et rendent la chaussée impraticable.

Il est également procédé au dégagement de l'emprise des terrains à bâtir proposés à la vente par la Commune.

Les tronçons de bois - mis librement à la disposition des usagers - sont à retirer sur place.

TRAVAUX « AVENUE DES CATHARES »



Les travaux de l'AVENUE DES CATHARES sont en voie d'achèvement.

La mise en œuvre du revêtement de la voirie prévu semaine 50 va permettre d'ouvrir à nouveau la voie à la circulation.

Un volume important de terre issue du décaissement de la chaussée est mis à la disposition des usagers.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

Il sera proposé le chargement de bennes avec le matériel municipal.

